

2025-102



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 1^{er} octobre 2025 – Délibération n°102

**Convocation envoyée,
affichée le : 25/09/2025**

Objet : APPROBATION BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC TERRE DE LIENS – DONT CONVENTION DE PARTENARIAT

Nombre de membres :

En exercice : 28
Présents : 21
Pouvoirs : 3
Votants : 24
Absents : 4

L'an deux mil vingt-cinq et le premier octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Edmond GROS
Secrétaire de séance : Madame Françoise CAPUS

Résultats :

Pour : 20
Contre : 4
Abstention : 0

Présents : ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie – BURGUIERE Philippe – CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme – DUTRIEUX Patrick - FABRE Emilie – FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAYRAL Rémi - GROS Edmond – MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé – ROZIERE Régine – SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle.

**Liste des délibérations
affichée le : 03/10/2025**

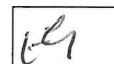
Absents : - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à BRUNET Mélanie) - LABRO Isabelle - LAURAIN Damien (pouvoir à BOURREL Thierry) – MULLER Geoffroy (pouvoir à DE LESCURE Jérôme) - MURET Yvain – RAGOT Annie.

(Annexes jointes)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a acquis, il y a quelques mois, la parcelle située aux Grazielous (cadastrée ZS 97) d'une superficie de 1.78 ha et cela afin de sécuriser durablement l'activité maraîchère sur ce terrain.

Afin de poursuivre cette ambition, il est proposé aux membres du conseil municipal de conclure un bail emphytéotique avec l'association Terre de Liens spécialisée dans l'implantation d'agriculteurs répondant aux exigences de l'agriculture biologique.

2025-102

La promesse de bail comprend des annexes, dont une convention de partenariat intégrant des principes de collaboration entre la commune et Terre de Liens pour faciliter la réussite de l'opération.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le projet de bail emphytéotique avec l'association Terre de liens joint à la présente délibération ainsi que ses annexes dont la convention de partenariat ;

DECIDANT

ARTICLE 1 : **DE CONCLURE** avec l'association Terre de Liens un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans portant sur la parcelle communale cadastrée ZS 97 pour 1 euros par an ;

ARTICLE 2 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail emphytéotique, la convention et tous les documents y afférents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Edmond Gros



Le secrétaire de séance
Françoise CAPUS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture